



ARRÊTÉ	N°	202307	0135	PRO
--------	----	--------	------	-----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation  
Du 26 juillet au 27 octobre 2023  
Rues du Coquet /Parisis/Soleil/Etoile**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la société Bouygues E&S – Haute Normandie – 524 rue du Luxembourg ZAC Bois des Communes – 27000 EVREUX concernant des travaux de dépose des supports Basse Tension Enedis et Télécom et la réfection des trottoirs rues du Coquet, Parisis, Soleil et Etoile.

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit et déclaré gênant aux abords du chantier. La vitesse sur cette voirie sera limitée à **30 Km/h** pendant toute la durée du chantier. Les travaux seront réalisés en demi-chaussée avec une circulation alternée manuellement.

**Article 2 :** L'intervention se fera entre le 26 juillet et le 27 octobre 2023, la durée des travaux est estimée à 15 jours.

**Article 3 :** La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 24 juillet 2023

Le directeur Général des Services

Similien CRESTANI

